YERRES

HÔTEL DE VILLE

Service Urbanisme
N° Tel : 01 69 49 77 45

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture
le 17.1.08
et de la publication
le 18.1.08
Le Maire

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 201

ARRETE autorisant la pose d'une enseigne n°2008/16 du 11/01/2008

Le Député Maire,

Vu la demande de DISTRIBUTION CASINO France, représentée par Monsieur Jean-Bernard ESTIENNY, domiciliée esplanade de France, BP 306 42000 SAINT ETIENNE, relative à la pose d'une enseigne pour un local sis 50, rue Charles de Gaulle à Yerres,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté portant réglementation spéciale de la publicité, des pré enseignes et des enseignes en date du 9 avril 2004,

ARRETE

Article 1er : La demande de pose d'enseigne est ACCORDEE

Article 2 : Les enseignes seront éclairées de façon indirecte par l'emploi de projecteurs discrets.

Article 3 : L'éclairage de l'enseigne n'est autorisé que pendant les heures d'ouverture de l'agence.

Article 4 : La hauteur maximale des lettres composant l'enseigne sera de 0.30 m et 0.40 m pour les initiales.

Article 5 : M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé, pour information, à tous les chefs de services consultés.

Article 7 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne

Fait à Yerres, le 11 janvier 2008.

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 201

Le Député-Maire,
Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex
Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98